

# REGLEMENT INTERIEUR USAGERS

CENTRE SOCIAL ALBERT JACQUARD  
71 avenue Billoux – 56600 LANESTER

## PREAMBULE

Le Centre Social ouvert à toutes et tous est un lieu de convivialité, de solidarité et de tolérance où chacun, quel que soit son statut (usager, salarié, bénévole...), ses origines, sa situation... se doit respect mutuel, non-jugement et considération.

C'est un lieu de rencontres et d'échanges, pour créer du lien, développer des réseaux, de la solidarité... C'est un lieu de participation où chacun pourra exercer sa citoyenneté : développer ses idées, ses savoir-faire, s'émanciper...

Espace pour pratiquer des activités, participer à des animations, à des projets, le centre social organise, avec les participants, des animations, des rencontres, des débats...

Le présent règlement formalise les règles de fonctionnement et de vie, les modalités de participations aux différentes animations, projets, il est évolutif et pourra être modifié si nécessaire...

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque inscription implique la souscription au règlement intérieur et au projet du Centre Social.

Différentes modalités d'inscription sont proposées au public :

La cotisation annuelle, valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante :

- **La Cotisation Famille donne l'accès aux différentes activités du centre social :**  
Animations enfance, familles, ludothèque, éveils petite enfance, vacances.
- **La Cotisation Individuelle donne accès aux activités adultes organisées par le Centre Social et à la ludothèque.**
- **La Cotisation Jeunes 11 à 25 ans donne accès aux actions et projets jeunesse du Centre Social et à la Ludothèque.**

**Et en fonction des activités : Forfait au semestre ou à l'année**, son montant est déterminé en fonction des ressources familiales et de la composition de la famille :

- **le forfait animation enfance**
- **le forfait petite enfance**
- **le forfait accompagnement scolaire**

L'inscription est obligatoire au préalable à toute participation à une activité et est non remboursable. Chaque famille (ou personne) doit s'acquitter du paiement de la cotisation choisie.

L'inscription est certifiée par la délivrance d'une carte nominative. La carte d'usager est individuelle (adultes ou jeunes de 11 à 25 ans) ou familiale : une seule carte pour toute la famille (parents et enfants) et pour toutes les activités.

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT DES ACTIVITES

Toute inscription à une activité n'est valide que si le paiement est effectué. Afin de faciliter le règlement, le paiement pourra être échelonné en 3 fois maximum, ou selon un échéancier déterminé ensemble.

Avant de s'inscrire chaque nouvel usager peut, s'il le souhaite, bénéficier d'une séance découverte gratuite.

L'inscription aux activités est ferme et définitive et ne pourra être annulée que pour des raisons médicales relatives au participant avec production d'un certificat médical.

L'inscription se fera à l'accueil durant les heures précisées et ne pourra se finaliser ni par téléphone, ni par mail.

Les tarifs sont définis en fonction des revenus des familles, barème au quotient familial, revus tous les ans pour être au plus près des évolutions et ressources des publics. (7 tranches de QF)

Les familles, ayant eu un récent changement de situation ou vivant une situation particulière, pourront être prises en compte et bénéficier d'une tarification spécifique (Quotient familial actualisé).

### Le dossier d'inscription :

Valable pour l'année en cours (septembre à fin août)

- une fiche d'inscription familiale
- l'acceptation du présent règlement intérieur
- s'il y a lieu la copie du jugement précisant la responsabilité parentale légale
- si non allocataire CAF, le dernier avis d'imposition

L'inscription est validée lorsque le dossier est complet et le paiement effectué.

### Cas d'absence

Les familles, parents, jeunes s'engagent à prévenir l'équipe d'animation de leur absence au plus tard la veille de l'activité ou de la sortie.

## **SECURITE ET RESPONSABILITE**

Le Centre Social est assuré pour l'ensemble des activités qu'il organise.

Pour autant chaque usager : parents, enfants est assuré en responsabilité civile ou/et extra-scolaire pour ce qui concerne les dommages causés à autrui.

### Activités enfants

Pour toute arrivée ou départ du Centre Social, le responsable légal ou la personne autorisée par décharge doit se présenter à l'équipe d'animation. Une décharge est signée par les parents en charge de l'autorité parentale pour tout enfant partant seul, (excepté pour les enfants de plus de 8 ans non accompagnés en ludothèque qui peuvent arriver et partir seuls).

### Activités jeunes

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs durant les activités organisées par le Centre Social.

### Activités familiales

Lors du déroulement des activités familiales : le parent ou la personne ayant l'autorité, est entièrement responsable du comportement et de la sécurité de son (ses) enfant(s).

### Santé

Les équipes d'encadrement ne sont pas autorisées à donner de traitements médicaux aux enfants. Dans le cas de petites plaies, les premiers soins seront donnés par l'animateur et mentionnés dans un registre d'infirmierie. En cas d'accident grave, l'équipe d'animation appellera en priorité les secours en leur remettant la fiche sanitaire de l'enfant et contactera ensuite les parents pour les informer de la situation.

## **INFORMATIQUE - RGPD**

### *Informatique et libertés, Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles*

Le centre social Albert Jacquard met en œuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalités : l'inscription et la gestion des usagers aux activités proposées, l'élaboration de statistiques de fréquentation, la facturation des différents services, le contact par mail ou SMS pour la communication sur les activités et les projets du centre.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données. Pour toute demande, adressez-vous à l'accueil du centre social, adressez-nous un email à l'adresse suivante : [csjacquard.cafvannes@caf.cnafmail.fr](mailto:csjacquard.cafvannes@caf.cnafmail.fr), ou contactez-nous par téléphone au 02.97.76.11.08.

La durée de conservation des données est de 2 ans après la date d'inscription au Centre Social.

### *Informatique :*

Le Centre Social Albert Jacquard met à la disposition des usagers des postes informatiques.

Ce matériel a pour principale vocation :

- L'accès aux démarches administratives dématérialisées, pour les personnes n'y ayant pas accès
- La recherche d'emploi, de logement
- La consultation de mails, réseaux sociaux, sites divers
- L'édition et l'impression de documents dans le cadre de démarches scolaires ou professionnelles (CV et lettres de motivation, annonces)

L'équipe se réserve le droit d'interrompre immédiatement toutes connexions illicites (sites faisant l'apologie de la violence, de discrimination, de pratiques illégales, site à caractères pornographiques, racistes, xénophobes). Les jeux d'argent en ligne, sites de paris sportifs monétisés sont interdits.

L'équipe de professionnels reste disponible et à l'écoute des usagers pour les accompagner dans leurs utilisations des ressources informatiques.

## **HORAIRES**

### *Horaires d'ouverture*

Les horaires d'ouverture sont fixés tous les ans et précisés dans la plaquette informative ou sur le site Internet du Centre Social.

Ils peuvent varier en fonction des animations et projets proposés ; en cas de modification les usagers seront prévenus par téléphone, mail ou affichage.

Le fonctionnement du centre est assuré toute l'année hormis la dernière semaine de juin et la première semaine de juillet ainsi que les jours fériés.

Pour des raisons exceptionnelles le centre peut être ponctuellement fermé (travaux...), les usagers seront prévenu à l'avance par voie d'affichage, mail et sur le site internet du centre social.